

Aux apprenti-e-s des classes
duale-mixte 1^{re} année

Notre réf. RC/CM/CS
Votre réf.

Date juin 2024

Assurance accident

Madame, Monsieur,

Durant la première année de votre formation à l'EPCA de Sion, **vous serez couvert-e par notre assurance accident**. Cette couverture prend fin 30 jours après l'échéance de votre contrat d'apprentissage soit le 31.07.2025.

Nous vous informons que pour tout accident professionnel ou non professionnel, vous devez vous adresser le plus rapidement possible au secrétariat afin **de remplir une déclaration accident**.

Nous vous transmettrons ensuite une copie de la déclaration envoyée à la SUVA. Vous trouverez sur celle-ci votre numéro de sinistre ainsi que la feuille de pharmacie pour vous procurer vos médicaments. Lors d'un accident ordinaire (arrêt de travail de plus de 3 jours), nous vous prions également de nous transmettre un certificat médical. Si vous recevez des factures concernant votre accident, celles-ci sont à remettre directement à la SUVA.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



René Constantin
Directeur



Catherine Mabillard
Cheffe de section
Alimentation / Service

